

SEMINAIRE SUR LES APPORTS DU MOUVEMENT COOPERATIF A  
L'ARTISANAT DU 25 SEPTEMBRE AU 11 OCTOBRE 1985  
A KIGALI.

---

Par YAMENDE Armand Jaubert, Chef de Service de la  
Promotion Artisanale;  
Ministère du Commerce et de l'Industrie - BANGUI (R.C.A.)

---

SITUATION DE L'ARTISANAT EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :

Nul n'ignore le rôle de plus en plus important que joue l'Artisanat dans le processus de Développement d'un pays. S'agissant plus particulièrement de la République Centrafricaine, l'activité artisanale quelque peu négligée, occupe tout de même une bonne partie de la population et fait vivre près de 80 % des populations urbaines. C'est donc à vrai dire un secteur économique qu'il convient pour nous avant tout de développer dans l'immédiat car cette activité se trouve en amont de tout développement industriel. Elle permet grâce à son mode de travail, de fixer les populations dans les zones rurales afin d'éviter l'exode vers les grands Centres urbains à la recherche de l'emploi, d'atténuer les disparités entre les villes et les provinces et surtout de déboucher sur les activités non Agricoles dans les zones rurales.

Depuis l'Indépendance de la République Centrafricaine en 1960 jusqu'à ce jour, l'artisanat n'a pu bénéficier comme les autres secteurs d'un appui particulier. Les difficultés de tout genre se sont imposées sur la voie de son développement. En effet, il est arrivé un moment où les nationaux n'ayant plus suffisamment de travail, ont commencé à se plaindre des grosses sociétés qu'ils accusent de tenir l'exclusivité des marchés. C'est alors que le Gouvernement Centrafricain, pensant que dans notre pays il doit y avoir place pour toutes les formes d'activités, a pris une heureuse initiative en 1969 par la mise en place d'un texte réglementant les activités artisanales en République Centrafricaine. Cette initiative devait être complétée par une prise de conscience nationale au niveau des artisans eux-mêmes suivie d'une mesure d'accompagnement au niveau de l'Etat. Or, on constate que ni les interlocuteurs, ni l'Etat n'ont osé déployer un effort pour rechercher une voie probante.

On s'est donc rendu compte bien plus tard de l'erreur commise alors que les difficultés s'accroissent; aujourd'hui, les artisans sont confrontés à d'énormes difficultés. Il faut donc tout un programme de développement pour surmonter ces difficultés.

Parmi les nombreuses contraintes négatives qui pèsent sur le développement de l'Artisanat en République Centrafricaine, on peut citer les grands projets industriels initiés dès le départ et qui ont fait disparaître certaines activités artisanales ainsi que les Technologies adaptées aux possibilités locales. On parlera également des difficultés d'approvisionnement en outils et matières-d'oeuvres par suite d'infrastructures de transport quasi-inexistantes, de la défaillance des circuits de distribution ainsi que l'absence de groupements d'artisans responsables.

Un autre facteur négatif réside dans le désintéressement des jeunes à pratiquer le travail manuel, ceci provient en général de l'enseignement trop classique dans les écoles résultant du colonialisme.

En dehors des difficultés d'ordre organisationnel, il convient par ailleurs de remarquer que les artisans sont confrontés à trois obstacles :

- le manque de capitaux;
- l'impossibilité de pénétrer les marchés;
- le problème de gestion (ils ne tiennent pas de comptabilité)

\* En ce qui concerne le manque de capitaux, il faut comprendre que cela ne peut provenir que de l'effort propre au départ; l'Etat ne peut intervenir que pour faciliter l'accès aux crédits bancaires.

\* En ce qui concerne le deuxième point, il s'agit purement des problèmes de concurrence avec les grandes entreprises qui ont une surface financière assez grande.

\* S'agissant du troisième point, il convient de dire que nos artisans ne tiennent pas de comptabilité, ils confondent généralement le capital de leur entreprise au budget familial. Les bénéfices réalisés sont ainsi noyés dans des dépenses de prestige.

C'est en considération de tous ces éléments que le Gouvernement, soucieux de l'avenir de l'artisanat en République Centrafricaine, a formulé auprès des Organismes Internationaux (BIT, PNUD, ACCT, BANQUE MONDIALE etc...) plusieurs demandes d'assistance technique afin de proposer des solutions aux problèmes qui se posent au Développement de l'artisanat dans notre pays. Cette initiative fait suite bien entendu au Séminaire de BAFOUSSAM organisé en 1981 par l'ACCT sur la vocation des Centres de promotion artisanale.

Aussi, le Gouvernement a désormais inséré dans son programme d'action 1982-1985 et dans le prochain Plan quinquennal 1986-1990 la nécessité absolue de promouvoir ce secteur qui, s'il est étendu et coordonné, permettra à notre pays de valoriser nos potentialités artisanales sur le plan mondial.

Le Gouvernement mène actuellement des négociations avec l'ACCT pour la modernisation et l'extension du village artisanal actuel; il négocie également avec les Banques Commerciales et de développement de la place pour la création d'un fonds de garantie aux Artisans.

Il existe à l'heure actuelle au niveau de BANGUI trois Organisations Artisanales :

- Le Centre Centrafricano-chinois qui occupe les jeunes à la vannerie à base de la technique chinoise.
- Le Centre Artisanal Féminin placé sous la responsabilité du Ministère chargé des Affaires Sociales qui s'occupe de la Vannerie, de la couture et de la broderie;
- Le Village Artisanal qui est uniquement un stand de vente d'objets d'Art dont l'initiative a été prise par l'OCATOUR pour satisfaire aux besoins des Touristes.

Quant à ce qui concerne la coopérative d'Artisans producteurs proprement dite, l'effort de regroupement n'a encore pas porté ses fruits étant donné le caractère très individualiste de nos Artisans; il faut une campagne sérieuse de sensibilisation pour y arriver. Puisque c'est justement l'occasion, l'expérience des autres pays présents à ce séminaire nous permettra de proposer à notre Gouvernement les stratégies à adopter.

Le développement de l'Artisanat en Centrafrique se repose sur l'appui des Institutions publiques suivantes :

Le Haut Commissariat au Plan : Qui coordonne les activités et planifie les secteurs et sous-secteurs à développer.

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie : qui élabore les textes réglementant l'artisanat notamment étudie un code approprié pour les P.M.E. et l'Artisanat de concert avec le Ministère de l'Economie et des Finances ainsi qu'il suit l'évolution du développement de ce secteur.

Les Commissions Interministérielles : qui retiennent et suivent les propositions faites en ce qui concerne les secteurs et sous-secteurs à développer.

Les Organismes de Promotion : La Chambre de Commerce, des Industries des Mines et de l'Artisanat et le Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises Centrafricaines; ces deux institutions sont sous tutelle du Ministère du Commerce et de l'Industrie sur lesquelles il s'appuie pour mener une véritable politique de développement de l'Artisanat.



EXPOSE DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ARTISANAT ET DES P.M.E.  
AU SEMINAIRE ORGANISE PAR L'ACCT ET L'E.I.B. SUR LE THEME  
"APPORTS DU MOUVEMENT COOPERATIF A L'ARTISANAT" :  
L'ARTISANAT AU RWANDA, KIGALI LE 27 SEPTEMBRE 1985.

---

Distingués Délégués,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais encore une fois réitérer nos vifs remerciements aux responsables de l'ACCT et de l'E.I.B. qui ont voulu organisé ce Séminaire dans notre pays. C'est dans ce sens que je profite de cette occasion pour souhaiter un travail fructueux à tous les participants.

Hier soir au cours de l'ouverture de ce Séminaire, notre Secrétaire Général au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat vous a tracé les grandes lignes sur l'Artisanat au Rwanda si bien qu'aujourd'hui, je ne m'étendrais pas là-dessus pour vous permettre de nous poser des questions sur la structure et la restructuration de l'Artisanat au Rwanda et c'est donc en quelques mots que je voudrais vous situer ce sujet.

L'Artisanat au Rwanda est l'une des activités les plus anciennes. Les articles traditionnels de vannerie (nattes, lits, cloisons et accessoires de huttes, corbeilles datent de très longtemps dans notre pays. Le travail de bois (usage des ustensils en bois pour la traite des vaches, dans le trassage de bananes à bière, les assiettes de tables" était très répandu. Le travail du fer ~~haches~~, hoes, serpettes, lances, javelots, grelots etc... est très ancien. Au nord du lac Kivu, des vestiges de hauts fourneaux et briques ont été découverts et il a été établi que le travail de fer était pratiqué par les premiers Rwandais.

Depuis la période coloniale, les missions religieuses ont développé dans le pays plusieurs activités artisanales notamment la vannerie moderne, le perlage, la broderie, le tapisserie, la sculpture etc...

.../...

La tapisserie introduite par les soeurs blanches, permet d'employer une main-d'oeuvre nombreuse de jeunes filles. Le métier de céramique est également développé chez nous. A côté de l'Ecole d'Art de Nyundo qui forme des Sculpteurs et des céramistes, plusieurs autres centres ont vu le jour à Munzanga, Rukoko et Gatagara et Shyorongi. La vannerie d'art tend à prendre un développement considérable. On trouve dans cette catégorie des petites paniers, des paniers en bambous décorés, des plats et plate ont caractérisés par une finesse d'exécution remarquable.

La sculpture sur bois s'est étendue aux statuettes, en bois, au mobilier et à divers ouvrages d'art. En matière de tissage, on emploie surtout la laine, le raphia et le jonc. La fabrication d'articles artistiques en broderie est surtout liée à une clientèle à haut pouvoir d'achat. Le fer forgé débouche sur plusieurs usagers : houes, tridents, pelles, hanches, lances, flèches, les croix, les guilles, portails, tables et chaises. Le perlage permet d'avoir des colliers, des bracelets, ceintures, sacs etc... et ce métier est très répandu dans le pays. Il existe aussi dans la Préfecture de CYANGUGU, une carrière et un atelier de tuille, de polinage et de gravure sur marbre noir, dont les utilisations décoratives peuvent être multiples.

Dans le cadre de l'artisanat de production et de services : plusieurs activités artisanales se sont développées surtout dans les villes telles que : les garages, les boulangeries, les cordonneries, les menuiseries, les ateliers de couture et de soudure etc... Les coiffeurs, les tailleurs, les horlogers, les réparateurs de radio et de vélo, les mécaniciens, les fabricants de cigares, les charbonniers etc... se sont multipliés. Le domaine du bâtiment a favorisé les carrières, les maçons, les couvreurs, les charpentiers, les briquetiers, tuiliers, menuisiers et les électriciens etc...

.../...

Les briqueteries et les tuileries artisanales sont très répandues dans le pays ont été stimulées par le marché de construction tant en ville qu'en milieu rural. Pour l'amélioration de la production, des essais sont en cours pour améliorer les techniques de production et de cuissons des briques et des tuiles.

La couture et la confection sont également développées aussi bien dans les villes que dans les campagnes et utilisent une main-d'oeuvre non négligeable.

L'action concertée de l'Administration et des organisations non Gouvernementales (ONG) a donné des résultats tangibles au niveau de la production; de l'organisation et de la commercialisation des produits artisanaux. Les efforts ont porté sur la sensibilisation des artisans, leur encadrement pour éviter l'exode rural

C'est dans ce cadre que notre politique gouvernementale accorde une haute priorité à l'artisanat de production et de service et une grande valeur à l'artisanat d'art en vue de promouvoir nos valeurs culturelles.

Néanmoins, à l'heure actuelle, il est difficile d'évaluer le nombre de personnes, occupées dans le secteur artisanal. Sur le plan technique, nos artisans doivent faire face à deux problèmes importants : celui de la formation professionnelle et celui de l'outillage. La bonne volonté ne suffit pas, il faut de l'imagination, le sens des affaires. Que peut faire, par exemple, le potier qui voit ses produits, lourds, fragiles, remplacés par des sceaux en plastiques légers, incassables ? Il faut donc que l'artisan perfectionne ses techniques, sache calculer ses prix de revient, améliorer la qualité de ses marchandises pour répondre aux besoins. En plus, il faut rappeler les difficultés d'approvisionnement en matières premières et l'anarchie des circuits de commercialisation, l'absence d'un système de crédit adéquat. Nos artisans font de plus en plus appel à des matières importées qui ne sont pas toujours à des prix abordables. Quant aux moyens de vente, ils sont réduits. Beaucoup d'artisans ne disposent même pas de locaux d'exposition de leurs marchandises. Enfin, l'accès au crédit n'est pas facile pour la plupart des artisans faute de garantie. Quelle viabilité alors possible si les artisans n'ont pas la possibilité d'acheter des outils, des matières premières, de disposer de fonds de roulement et de fonds d'installation ?

Pour résoudre tous ces problèmes, le Gouvernement Rwandais a entrepris une série d'actions :

1) Commercialisation des produits artisanaux :

1.1. Sur le Plan intérieur :

Le Gouvernement a créé huit Comptoirs de Vente des produits artisanaux aux Chefs-lieu de Préfecture de GIKONGORO, BUTARE, GITARAMA, RUHENGARI, BYUMBA, GISENYI, récemment à CYANGUGU et à la sous-Préfecture de RWAMAGANA en Préfecture de KIBUNGO. On commence également à organiser des expositions-vente des produits artisanaux.

1.2. Sur le plan extérieur :

L'Association pour les Artisans rwandais (ASPAR) a pour mission principale d'organiser la production et la commercialisation des produits artisanaux en facilitant les approvisionnements nécessaires, en organisant les expositions, en créant des comptoirs d'achat et de vente et en favorisant la création des sociétés coopératives et des groupements des artisans mais jusqu'ici l'ASPAR s'est plutôt limitée à l'exportation des produits artisanaux.

2. Encadrement des Artisans :

Notre Gouvernement a créé le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat où une Direction Générale de l'Artisanat et des PME est chargée d'encadrer et de promouvoir le secteur artisanal. Dans la ville urbaine de Kigali, où plusieurs métiers (menuiseries, boulangeries, des ateliers de couture et de soudure, des garages, réparation de vélos, de montres et de frigos, des cordonniers etc..) ont vu le jour le Gouvernement a fait appel au BIT pour l'aider à l'organisation du secteur non structurée. Cette expérience va s'étendre sur les villes de Butare, Gisenyi et RUHENGARI. Le Gouvernement Canadien va nous aider à promouvoir l'artisanat dans les Préfectures de Ruhengeri et de Gitarama. La Rhénanie-Palatinat va encadrer les artisans de la Préfecture de Gisenyi. Le FED, à travers le FEDAU, va financer les activités artisanales dans la Préfecture de Butare.



Actuellement le Rwanda est presque un chantier d'artisans.

Sur telle colline, vous trouverez un groupement de briquetiers, sur une autre un groupement de tuiliers, au groupements de potiers etc...

Les métiers vont devenir de plus en plus nombreux surtout que des des cohortes de jeunes gens et de jeunes filles vont sortir des centres d'enseignement rural artisanal intégré (CERAI) et être déversée sur le marché de divers métiers.

Notre Gouvernement est donc convaincu que le secteur artisanal va devenir une pépinière de petites entreprises et un canal de création d'emploi et doit, par voie de conséquence, s'intégrer dans la politique globale de notre développement.

### 3. Le crédit à l'Artisanat :

Le Gouvernement a créé un Fonds Spécial de Garantie pour aider les artisans à avoir accès au marché financier. Il a mis sur pied les Banques Populaires pour financer les activités artisanales et plusieurs autres activités dans les campagnes.

En conclusion, on constate dans les pays en développement, un regain d'intérêt pour les activités artisanales. L'avenir de l'artisanat est lié à l'évolution technologique. Il s'agit d'une réalité qui n'échappe à personne. Nous pouvons très facilement imaginer un artisan au travail soit dans un atelier soit au marché ou dans un village, ce qui frappe de prime abord c'est l'insuffisance du matériel d'équipement chez nos artisans. Et alors et pourtant, ce n'est pas sans une certaine émotion, sans un réel désespoir que des Africains découvrent masque, statuettes, objets de parure et autres produits de l'artisanat dans les étalages des aéroports et dans les vitrines des musées européens. C'est pourquoi, notre devoir est d'assurer la promotion de notre artisanat en systématisant la restructuration de la production et en rationalisant la commercialisation de nos produits artisanaux. Voilà, je pense le sens de la réflexion de ce séminaire dont mon pays, qui attache une grande importance au développement du secteur artisanal, compte bénéficier de vos recommandations. C'est ainsi que nous pensons que les expériences des différents pays, représentés à ce Séminaire et les recommandations que vous allez dégager aux cours de nos débats, nous seront très utiles dans l'orientation de notre secteur artisanal.

---

EXPOSE DE LA DELEGATION RWANDAISE AU SEMINAIRE SUR LES  
APPORTS DU MOUVEMENT COOPERATIF A L'ARTISANAT.

KIGALI DU 26/09 AU 30/09/1985

INTRODUCTION :

Avant de parler du Mouvement Coopératif Rwandais, je voudrais réitérer mes vifs remerciements à l'A.C.C.T. pour la confiance qu'elle a encore une fois témoignée à l'endroit de mon pays en choisissant KIGALI pour abriter les travaux du présent séminaire. Mon exposé traitera des apports du Mouvement Coopératif à l'artisanat suivant la démarche ci-après :

- Aperçu historique du Mouvement Coopératif Rwandais.
- Les Coopératives artisanales : fonctionnement actuel, problèmes et perspectives d'avenir.

1. APERCU HISTORIQUE DU MOUVEMENT COOPERATIF RWANDAIS :

Les premières coopératives au sens rochdalien ont vu le jour en 1953. Avant l'indépendance (1/7/1962), les Coopératives rwandaises étaient régies par le décret du 16 Août 1949 qui, 7 ans plus tard fut remplacé par celui du 24 mars 1956. Entre 1962 et 1966, les coopératives qui existaient fonctionnaient sans cadre légal. Il a fallu attendre la loi du 22/11/1966 portant statut de la coopération au Rwanda pour voir le mouvement coopératif prendre un nouvel élan. Cette loi est encore en vigueur jusqu'aujourd'hui.

Il faut souligner tout de même qu'une autre loi est en cours d'élaboration pour mieux répondre aux besoins des coopérateurs et s'adapter aux réalités économiques du moment. Depuis fort longtemps, le vocable " coopérative " a fait l'objet de fausses interprétations. Aussi convient-il de préciser ce que nous entendons actuellement par ce terme. La Coopérative est comprise comme une association de personnes physiques ou morales, voulant répondre à des besoins communs ressentis par les membres qui en sont les premiers usagers et qui participent par l'apport d'une quote part minimale dans la conformité aux principes coopératifs qui sont : adhésion libre et volontaire, gestion et contrôle démocratique, éducation et intercoopération.

Sur le plan législatif, nous distinguons des organisations à caractère coopératif (coopératives et groupements à vocation coopérative) quand elles ont un capital variable et des organisations mutualistes (mutualités et groupements à vocation mutualiste) quand elles n'ont ni capital ni but lucratif. Le Mouvement Coopératif Rwandais évolue dans les normes acceptées par l'Alliance Coopérative Internationale qui est l'organe suprême du mouvement coopératif mondial.

Les coopératives Rwandaises sont basées ainsi sur les trois règles d'or qui sont : la communauté d'intérêts et la similitude des besoins, le self employment et la démocratie.

STRUCTURES ACTUELLES :

Depuis leur création en 1953, les coopératives ont été placées sous la tutelle d'un département ministériel, ce qui montre l'intérêt manifesté par les pouvoirs publics pour la promotion d'un système coopératif national. Actuellement les coopératives sont encadrés par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Au niveau de la base, l'encadrement est assuré par un encadreur communal. Dans chaque Préfecture, un encadreur de la jeunesse et des coopératives supervise les activités du Ministère. La restructuration du mouvement coopératif a permis la mise en place de quelques unions coopératives, 3 unions fonctionnent déjà et d'ici quelques années chaque préfecture aura au moins une union. La coopérative comprend les organes suivants :

- Assemblée Générale : organe suprême, il réunit tous les coopérateurs.
- Conseil d'Administration : organe de gestion, il nomme un gérant qui s'occupe des activités journalières de la coopérative.
- Conseil de surveillance : il est chargé de surveiller la régularité et la sincérité des opérations comptables et financières de la coopérative.

DISPOSITIONS LEGISLATIVES :

Chaque organisation à caractère coopératif doit avoir des statuts et un règlement d'ordre intérieur approuvés par tous les membres et élaborés en conformité avec la loi organique du 22/11/1966. Ces textes mentionnent notamment :

- La raison sociale de l'organisation, les conditions d'adhésion, de retrait et d'exclusion d'un membre.
- Les droits et devoirs des coopérateurs.
- Le montant des parts sociales souscrites ou des cotisations à verser.
- Les organes d'administration, de gestion, de contrôle et les modalités de leur fonctionnement.
- Les modalités de répartition des excédents.
- Les raisons de dissolution et procédure de liquidation.
- La procédure de règlement des conflits.

TYPOLOGIE :

La typologie coopérative au Rwanda est comprise indistinctement sous le vocable : inventaire, classification, nature, jonction,.....

Le classement peut se faire du point de vue de la maturité légale (coopératives agréées, autres organisations à caractère coopératif agréées et groupements) ou du point de vue de la fonction, la taille (petites ou grandes) selon le cas. La loi en cours d'élaboration propose la classification suivant sept secteurs d'activités, à savoir :

1) Dans le secteur de l'agriculture et/ou de l'élevage :

- la production, la transformation, la conservation, le transport et la commercialisation des produits de l'agriculture et/ou de l'élevage.
- l'achat en commun des plantes, d'animaux, des semences, d'engrais, de matériel, d'équipement et de toutes matières nécessaires à l'agriculture et/ou à l'élevage.
- l'utilisation en commun du matériel agricole et des animaux.
- l'utilisation en commun des terres appartenant aux coopérateurs ou qui leur ont été laissées ou concédées à titre gracieux ou onéreux.

2) Dans le secteur de l'artisanat et de l'industrie :

- l'exercice de la profession des associés dans un atelier commun.
- l'approvisionnement en commun des matières premières et de l'outillage.
- la vente en commun de la production des associés.

3) Dans le secteur de la consommation :

- l'approvisionnement et la répartition entre les adhérents et éventuellement à des usagers, des produits et des objets de consommation.

4) Dans le secteur de l'habitat :

- la construction, l'amélioration, l'acquisition ou l'usage d'immeubles individuels ou collectifs.

5) Dans le secteur de l'épargne, du crédit et du cautionnement mutuel :

- la collecte de l'épargne, l'octroi ou la garantie solidaire de prêts individuels ou collectifs à court, moyen et long terme.
- la collecte de l'épargne de prénuptiale et pour des bourses d'étude.



6) Dans le secteur sanitaire et socio-culturel :

- la gestion en commun d'établissements sanitaires et/ou pharmaceutiques ouverts aux associés et éventuellement à des usagers,
- la construction et la gestion d'établissements préscolaires et scolaires de formation permanente des adultes,
- l'organisation des activités éducatives, scientifiques, artistiques, sportives et récréatives, publications et éditions.

7) Dans le secteur de l'assurance :

- la gestion en commun des fonds couvrant les risques encourus par les associés particulièrement dans le domaine de la maladie et invalidité
- la gestion en commun des fonds couvrant les risques de l'agriculture et de l'élevage.

C'est dans ces catégories que se trouvent réparties les 295 coopératives agréées par arrêté ministériel et plus de 3000 groupements à vocation coopérative ou mutualiste éparpillés dans le pays sans statut légal reconnu. Il existe aussi plus de 2000 groupements socio-économiques des jeunes qui fonctionnent comme des organisations à caractère coopératif et qui sont encadrés par le service de la jeunesse. Ces groupements sont appelés à devenir des coopératives après avoir fait preuve de maturité en gestion et en organisation. Notre pays étant essentiellement agricole, plus de 80 % de ces organisations relèvent du secteur de l'agriculture et/ou de l'élevage.

#### ASSISTANCE AUX COOPERATIVES :

Le Gouvernement Rwandais intervient sous différentes formes auprès des coopératives pour les aider à améliorer leur gestion et leur venir en aide en cas de besoin.

Sur le plan financier, un Bureau d'aide financière fonctionne depuis une quinzaine d'années au sein du Ministère ayant les coopératives dans ses attributions. Il est alimenté par des aides étrangères et les dotations du gouvernement. Ce bureau accorde des prêts aux coopératives à un faible taux d'intérêt. Toujours dans ce même ministère, il existe un projet de construction des silos coopératifs qui fonctionne depuis 1979.

Notons qu'au niveau de ces 2 services les résultats sont satisfaisants. En effet, 36 silos coopératifs ont été construits et un fonds de roulement de plus de 13.000.000 frw (130.000 \$US) ont été distribués alors que les crédits accordés aux coopératives atteignent 20.000.000 frw (200.000 \$US). En ce qui concerne l'assistance juridique, un service du contentieux a été créé pour aider les coopératives à plaider leur cause au tribunal. L'assistance en gestion s'exerce souvent par les contrôles financiers et administratifs par les agents du Ministère sur demande des coopératives. Dans le domaine de la formation et l'encadrement, des sessions de formation sont organisées à l'intention des coopérateurs et des agents d'encadrement coopératif. Pour les coopérateurs, la sensibilisation et la formation a lieu dans les Assemblées Générales, dans les centres communaux de développement et de formation permanente et au Centre de Formation et de Recherche Coopérative IWACU. Des émissions radiodiffusées passent chaque semaine et un journal est édité tous les 3 mois. Les agents d'encadrement reçoivent quant à eux une formation plus poussée et plus longue soit au centre IWACU, soit au centre de formation des cadres de Murambi, soit à l'étranger.

Nous ne manquerons de souligner que le Centre de Formation et de Recherche Coopératives qui abrite les travaux du présent séminaire a été justement créé pour répondre à 3 types de besoins :

- éducation, formation, information coopératives;
- recherche-action et études appliquées en matière d'organisation, de gestion et d'éducation coopératives;
- assistance technique et financière aux organisations à caractère coopératif.

Il est entendu que toutes ces actions en faveur des coopératives ne peuvent être réalisées par le seul Ministère ayant les coopératives dans ses attributions. C'est ainsi que certains projets de développement rural et organisations non gouvernementales fournissent une assistance appréciable aux organisations coopératives.

Après ce tour d'horizon de la situation du mouvement coopératif au Rwanda dans son ensemble, nous allons aborder le 2ème point de l'exposé à savoir les coopératives artisanales.

.../...

## II. COOPERATIVES ARTISANALES :

Les coopératives artisanales sont des coopératives de production de type particulier en ce sens qu'elles ont pour fonction essentielle de regrouper les gens d'une même profession dans le but de :

- revaloriser leur métier et augmenter la production artisanale pour la satisfaction du marché national;
- augmenter le revenu monétaire et améliorer les conditions de vie des artisans;
- promouvoir et utiliser les matières premières locales en utilisant une technologie appropriée, moins sophistiquée et donc moins coûteuse;
- résorber le sous-emploi surtout en milieu urbain où le chômage augmente rapidement.

Dans notre pays les activités artisanales sont assez variées. Nous avons le tissage, le perlage, la vannerie, la tannerie, la menuiserie, la sculpture, la manufacture électronique, la couture, la broderie, la céramique, la briqueterie et tuilerie, la construction, l'extraction minière, l'exploitation des carrières, ....

Du point de vue structure, l'artisanat rwandais en tant que secteur d'activité économique présente trois formes d'organisation, à savoir :

### 1) ARTISANAT INDIVIDUEL OU ISOLE :

Le métier exercé par un individu ou un petit groupe d'individus d'une même famille est généralement peu connu des services publics. L'apport de cet artisanat à l'économie rurale est certes appréciable puisqu'il permet à des milliers de familles de subvenir en partie à leur besoins financiers.

L'artisanat de ce type est difficile à organiser et l'encadrement pose de sérieux problèmes de regroupement.

### 2) ASSOCIATIONS ARTISANALES NON COOPERATIVES :

Ce sont des associations de fait créées pour aider leurs membres à acquérir les matières premières et à écouler leur production. Elles n'ont souvent pas de règles strictes de gestion commune et d'organisation. La promotion de ce genre d'associations est confiée aux organisations non gouvernementales telles que la Jeunesse Ouvrière Catholique (JOC) et le BIT qui encadrent spécialement les artisans de la capitale.

Toutes ces associations appartiennent au secteur dit "informel et non structuré", il est mal connu et son développement est difficile à contrôler.

En fait, dans ces associations, le travail reste individuel et la gestion commune de la production fait très souvent défaut.

### 3) COOPERATIVES ARTISANALES :

Elles sont régies par la réglementation coopérative en vigueur dans ce pays. A l'heure actuelle, 40 coopératives artisanales sont agréées soit 13 % du total. Pour des raisons évoquées plus haut, il n'a pas été possible de faire un inventaire exhaustif de toutes les organisations à caractère coopératif de type artisanal. Signalons que certaines grandes coopératives artisanales agréées dans le temps et qui ont connu un essor remarquable ne fonctionnent plus ou ont dévié de l'objectif coopératif. La raison est qu'au fur et à mesure que les résultats financiers augmentent, la coopérative devient inaccessible à tous les coopérateurs; elle devient ainsi la priorité de certaines personnes clairvoyantes travaillant comme dans une société par actions ou qui dilapident tout le patrimoine de la coopérative. Comme nous l'avons évoqué plus haut, les coopératives artisanales rwandaises ont ceci de particulier qu'elles tiennent souvent du caractère professionnel de ses membres. En effet, on ne saurait imaginer une coopérative de menuisiers dont les membres ne sont pas des menuisiers ?

La Coopérative artisanale au Rwanda peut-être vue sous deux aspects, à savoir :

#### - APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION :

Les matières premières sont locales, nous citerons à titre d'exemple le cuir pour la fabrication de chaussures, les feuilles de bananier et le sisal pour la tapisserie, le bois local pour la sculpture, ....

Les artisans rwandais travaillent souvent par spécialité soit individuellement soit en un petit groupe. Cela pose aussi un problème de qualité, de norme et d'esthétique. On ne remarque pas d'innovation sensible et toute fabrication de nouveaux objets résulte souvent des suggestions et goûts des clients. La technologie est appropriée, très simple et les rares machines utilisées ne sont ni chères ni sophistiquées. Pour les artisans constitués en coopératives, chaque artisan ou chaque groupe d'artisans amène sa production à la coopérative qui se charge de la vente.



- ÉCOULEMENT DE LA PRODUCTION :

Une grande partie de la production est écoulee sur le marche national : briqueterie, tuilerie, maroquinerie et chaussures, confection, menuiserie, ....

Quant à l'artisanat d'art (tissage, broderie, perlage, sculpture, ....), les grands consommateurs sont plutôt les étrangers qui achètent une fois de passage au Rwanda. La vente de ces produits se fait généralement au détail dans les rares comptoirs ouverts par les coopératives ou même dans les ateliers de fabrication.

- ASPECT COOPERATIF :

Sur le plan social, les artisans se connaissent, travaillent ensemble ou organisent ensemble l'écoulement de leur production. L'esprit coopératif se concrétise au moment où la ristourne est distribuée en fonction de la valeur de la production apportée par chacun et la coopérative assure quant à elle des revenus sûrs aux artisans.

PROBLEMES POSES AUX COOPERATIVES ARTISANALES :

Par rapport aux autres secteurs, la production artisanale est marginale dans l'économie nationale surtout qu'elle est difficilement quantifiable. Cette situation est due aux faits ci-après :

- mauvaise organisation de la production artisanale et de son écoulement,
- qualité des produits qui laisse encore à désirer,
- étroitesse du marché national et faible pouvoir d'achat du rwandais moyen,
- manque de protection de produits nationaux,
- difficulté de fixer un prix juste de l'objet compte tenu de son coût de fabrication.

Pour les coopératives artisanales en particulier :

- les membres ont un faible niveau de formation coopérative et technique, ce qui entraîne une carence administrative, en gestion et contrôle,
- forte concurrence du secteur non structuré,
- faible rendement des artisans par manque de matériel adéquat.

.../...

## PERSPECTIVES D'AVENIR :

Pour promouvoir la production artisanale sous toutes ses formes (coopératives et autres) le gouvernement envisage des mesures suivantes dans le cadre de la stratégie du IIIe Plan Quinquennal :

- établir un inventaire exhaustif des artisans et des entreprises artisanales,
- inciter les artisans isolés à se grouper en associations de fait ou en coopératives,
- apporter aux artisans une assistance en vue d'améliorer leurs produits, ainsi qu'une assistance à la gestion de leurs entreprises,
- faciliter l'accès des artisans au crédit bancaire tant commercial que d'investissement,
- standardiser dans la mesure du possible la production artisanale par la création de prototypes ou de modèles,
- création de la chambre des métiers autonome et représentative de tous les artisans.

## CONCLUSION :

Comme nous venons de le voir, l'Artisanat rwandais, dans son organisation actuelle, bénéficie peu du mouvement coopératif. Cela s'entend par ailleurs; car tel qu'est organisé actuellement l'artisanat, il est difficile de le faire bénéficier des bienfaits du mouvement coopératif. En effet sauf quelques rares cas, les artisans rwandais restent attachés à leur milieu naturel où ils exercent leur artisanat à titre subsidiaire à l'agriculture.

Cependant dans certains milieux, surtout du monde urbain les artisans cherchent maintenant à se regrouper en associations pour travailler ensemble soit parce qu'ils le jugent utile soit par nécessité. Actuellement les pouvoirs publics attachent une grande importance à l'organisation de l'artisanat et soutiennent toute initiative en ce domaine. Le cas typique est celui des artisans du secteur non structuré de Kigali où les jeunes artisans se sont regroupés pour travailler ensemble (voir projet BIT-SUISSE).

Sans trop entrer dans les détails, le mouvement coopératif peut apporter beaucoup à l'artisanat si les principes coopératifs sont respectés. En effet si les artisans se regroupaient en coopératives, la production pourrait être plus organisée et améliorée et le marché de leurs produits mieux contrôlé.

.../...

En effet si les artisans parvenaient à s'organiser en coopératives, ils pourraient, selon leur spécialité :

- Définir les articles à produire selon la demande;
- Organiser l'approvisionnement en matières premières selon les spécialités des artisans et les exigences du marché;
- Organiser la production;
- Organiser la commercialisation selon la situation du marché;
- Canaliser plus facilement la clientèle et mieux connaître ses exigences;
- Faciliter l'accès au crédit;
- Etc.....

Ainsi les apports du mouvement coopératif à l'artisanat pourraient être nombreux et avec des effets directs et concrets.

Sans m'étendre sur le sujet je voudrais laisser parler l'expérience.

A cet effet j'invite les participants à un débat sur des cas concrets pour illustrer ce que je viens de dire.

SEMINAIRE SUR L'APPORT DU MOUVEMENT COOPERATIF  
A L'ARTISANAT. DU 26/09 AU 11/10/1985 KIGALI  
PRESENTE PAR Mr. MOU-NASS BELMADJINGAR  
CENTRE ARTISANAL ECOLE DES ARTS APPLIQUES NI N'DJAMENA-  
TCHAD.

---

### SITUATION DE L'ARTISANAT AU TCHAD

#### HISTORIQUE :

L'Artisanat Tchadien existe depuis l'indépendance. Pratiqué sur toute l'étendue du territoire, l'Artisanat représente un pourcentage appréciable de la population active, il permet une économie non négligeable par l'apport de devises de ses ventes à l'étranger, améliore le coût d'importation quand il fournit ses produits correspondant aux habitudes de consommation locale.

Cette importance de son impact dans le développement socio-économico-culturel a suscité une prise de conscience des autorités du pays qui se sont penchées immédiatement sur l'organisation du service de l'artisanat; c'est ainsi qu'il a été procédé d'abord à la création des unités de production et de formation d'artisanat, ensuite au rassemblement de celles-ci en un seul établissement autonome, qui est le Centre National d'Enseignement Artisanal et des Arts Appliqués (C.N.E.A.AP).

- Il a pour mission l'apport aux artisans de l'aide technique nécessaire à la valorisation et à la rationalisation de leurs produits par :

- a) la sélection, l'exposition et la vente de ces produits
  - b) l'accueil des élèves ou artisans en vue de leur formation et leur recyclage.
- Cette réorganisation administrative de l'artisanat se justifie par le souci majeur d'une stratégie globale coordonnée en vue de la vraie promotion de ce secteur. Car le rendement des activités de ce dernier sans cesse en croissance et les grands succès qu'il remporte lors des manifestations commerciales internationales laissent présager un avenir en roche.

- Mais bien qu'important les métiers d'arts posent des problèmes à ceux qui les exercent. En effet, les artisans rencontrent des difficultés d'ordre social, technique et économique :



- la faiblesse ou l'inexistence de rémunération de ces métiers favorise plutôt l'exode rural des artisans. Par ailleurs il est constaté de valoriser ses professions.

Techniquement le monde professionnel artisanal fait face à deux obstacles:

- formation et outillage.

L'expérience acquise de père en fils ne permet pas une adaptation aux conditions nouvelles. Les outils importés sont souvent inaccessibles aux artisans parce qu'ils sont trop chers. Il faut ajouter à cela les difficultés d'approvisionnement en matières premières et l'absence du système de crédit adéquat.

C'est pourquoi les responsables du service de l'artisanat sont déterminés à tout mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Pour ce faire, le concours tant de l'Etat que des organismes internationaux est vivement souhaité.

#### ORGANISATION DU SERVICE DE L'ARTISANAT :

Le service de l'Artisanat est administré par une Direction de l'Artisanat qui est le CNEAAP.

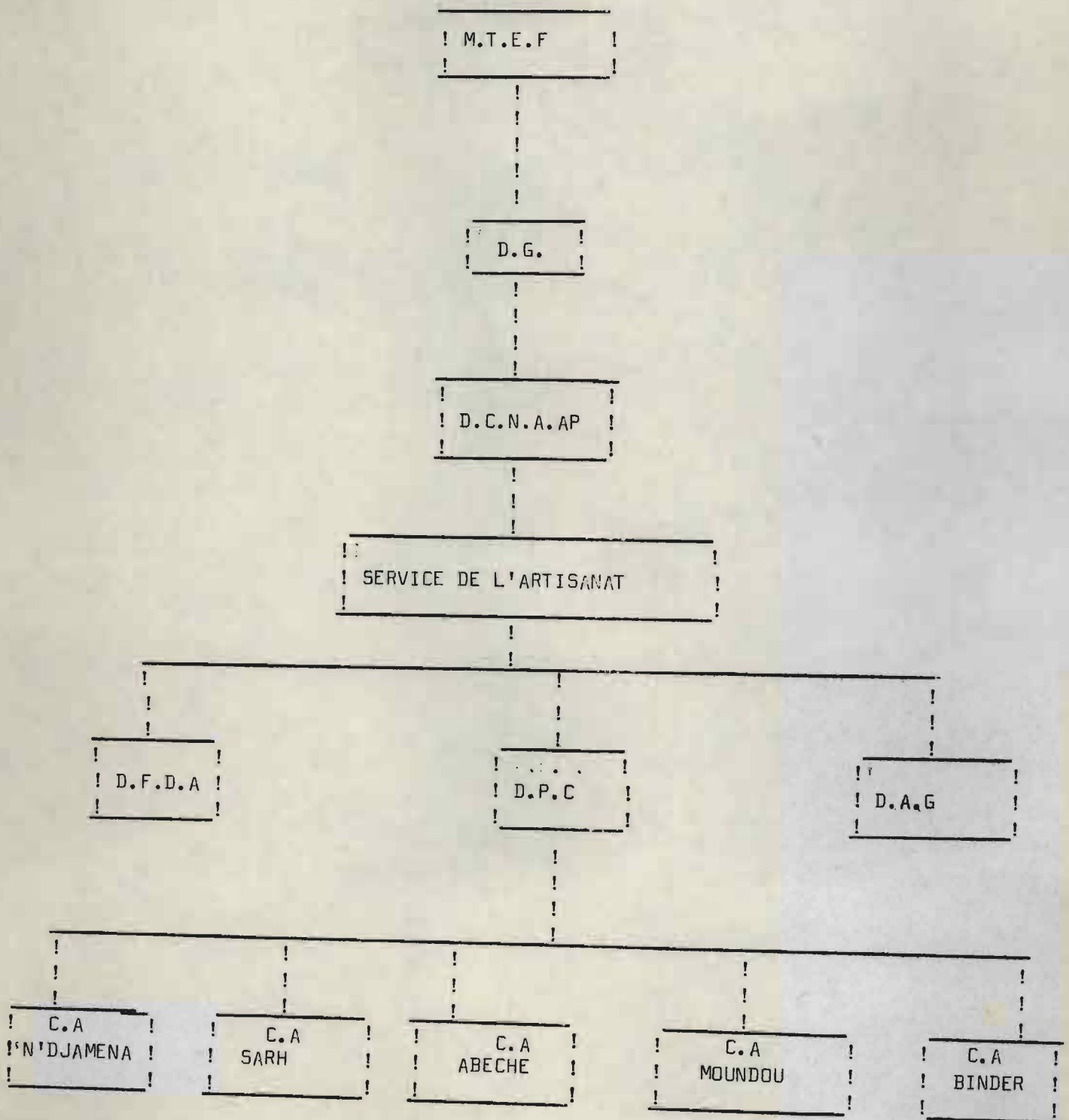
- Il s'articule sur trois divisions :
- La Division de la Formation et du Développement artisanal
- La Division de la Production et de la Commercialisation
- La Division Administrative et de Gestion

Il supervise également les activités de cinq (5) centres artisanaux :

N'DJAMENA - ABECHE - SARH - MOUNDOU - BINDER

.../...

ORGANIGRAMME



CENTRES ARTISANAUX :

Le Centre Artisanal Ecole des Arts Appliqués :

a été créé par un arrêté ministériel n° 9/M/69. Il a pour but de former des élèves pendant trois ans dans les domaines suivants : Sculpture, Maroquinerie, Reliure, dorure (Décoration-peinture, bijouterie moderne et traditionnelle).

Depuis sa création, ce centre a formé plus de 80 artisans spécialisés qui sont aujourd'hui des cadres de l'artisanat et des ouvriers spécialisés.

Centre Artisanal de Sarh :

Créé en 1963 par un arrêté n° 1342 du 27/2/1963 et un autre décret n° 237/PR/EN du 10/11/68 qui réorganise le centre.

Il regroupe quatre sections qui sont : la sculpture, le modelage, la broderie, la maroquinerie.

Centre Artisanal d'Abéché : créé après l'indépendance est une coopérative des artisans qui travaillent uniquement la maroquinerie et cordonnerie.

Centre Artisanal de Moundou : créé en 1970 forme des jeunes filles pour la broderie.

Centre Artisanal de Binder : créé par des missionnaires d'où c'est devenu un centre coopératif des tisserands en GODON (GABAG).

STRUCTURE :

Relevant tous de la Direction du service de l'Artisanat, les cinq (5) Centres moins celui de Binder spécialisé en Godon sont des unités à la fois de production et de formation comportant plusieurs spécialités ou sections de métiers d'art qui sont : sculpture-marquinerie-céramique-reliure-dorure-bijouterie moderne et traditionnelle-ménuiserie encadrement-peinture-décoration-dessin d'art.

.../...

RESTRUCTURATION DES COOPERATIVES ARTISANALES :

Il convient de noter qu'au stade actuel du développement artisanal dans notre pays, les artisans devraient se regarder du manque d'intégration et de la dispersion des efforts. Plus souvent les petites coopératives artisanales restent isolées et ne s'appuient pas <sup>pour</sup> prospérer ou bénéficier du soutien total d'un organisme technique ou financier compétent. A cet effet, les responsables du service de l'artisanat <sup>envisagent</sup> la création d'un village artisanal des coopératives au sein du service de l'artisanat qui sera un instrument efficace de coordination, d'impulsion d'encadrement. Il aura des fonctions administratives <sup>et</sup> (recensement, réglementation, contrôle de qualité) des tâches techniques (recherche, conseil de gestion, crédit).

## Le Groupement AMEBI (Association des Menuisiers de BILYOGO)

### 1. HISTORIQUE ET STRUCTURE :

#### 1. Historique :

L'AMEBI est une Association des Menuisiers de BILYOGO créée en 1982. Elle dépend de l'Association des Artisans de KIGALI (KORA) encadré par le BIT.

Depuis sa création, elle était composée de 68 membres et actuellement elle compte un nombre de 33 qui s'occupent de la menuiserie chacun travaillant pour son compte. Ce nombre a été réduit du fait que parmi les 68 membres fondateurs il y avait des éléments inutiles.

En plus de 33 actifs; on peut encore compter quelques artisans libéraux qui contribuent à la bonne marche de l'atelier (achat de la matière première, utilisation de la machine).

Le bâtiment abritant l'atelier a été acheté par la KORA et mise en location vente à raison de 35.000 Frw par mois. La machine utilisée est aussi louée à 20.000 Frw par mois.

#### 2. Structure :

Les Organes constitutifs de l'AMEBI sont les suivants :

- 1 - L'Assemblée Général composée de tous les membres et qui se réunit une fois par semaine;
- 2 - Le Conseil d'Administration dirigé par un Président;
- 3 - Les Commissaires aux Comptes : chargés de la vérification de la Gestion.
- 4 - Le Gérant.

Grâce à cette organisation administrative, l'AMEBI compte rembourser le crédit lui consenti par la Banque Populaire quelques mois avant le délai fixé.

.../...



## II. Parts Sociales :

La part Sociale de chaque associé a été de MILLE FRANCS RWANDAIS (1000 Frw) c'est dire que le groupement a commencé avec un fonds de roulement de 68.000 Frw.

Ce Fonds a été augmenté par les cotisations des membres versant chacun 300 Frw au début et 200 Frw après consentement des membres.

Par ailleurs, pour faire face à leurs besoins, la Banque Populaire a octroyé un crédit de 570.000 Frw pour le fonctionnement de l'Atelier. D'autre part, le BIT a contribué au redressement de la mauvaise gestion avec un montant de 160.000 Frw.

## III. OBJECTIF :

L'objectif de l'AMEBI est de produire, épargner, bénéficier des crédits et pouvoir acheter la matière première.

## IV. FORMATION :

Au départ, certains associés étaient déjà formés; d'autres étaient des apprentis qui progressivement se sont formés sur le tas. Le BIT est intervenu en dispensant certains cours de comptabilité aux commissaires aux comptes auxquels la plus part d'entre eux se désintéressait.

## V. COMMERCIALISATION :

La fabrication et la vente sont individuels (chaque membre reçoit sa commande qu'il doit honorer).

## VI. AVANTAGES :

- Le crédit leur consenti par la Banque sans problème;
- Ristournes distribuées aux membres;
- Conseils utiles donnés lors des réunions;
- Formation professionnelle dispensée ;
- Augmentation de gain;
- Participation à la valeur ajoutée des non-associés;
- Achat de matières premières à un prix abordable;
- Développement social (les membres se connaissent les uns les autres).
- Reconnaissance par les autorités locales (les permis de résidence leur sont accordés sans autre forme de procès).

V. Difficultés rencontrées :

- Manque de matières premières de qualité;
- Réalisation de peu de bénéfices;
- La Mauvaise gestion;
- Manque d'encadrement
- Irrégularités des cotisations;
- Insuffisance de commandes.

VI. Perspectives d'Avenir :

L'AMEBI envisage d'améliorer les conditions de travail.

(ex : achat de machine).

## GROUPEMENT DE LA CORDONNERIE ET MAROQUINERIE

### I. HISTORIQUE ET STRUCTURE:

- La cordonnerie et la maroquinerie de RUGENGE est une association qui est née après une formation des soixante-dix personnes (70) dispensée dès octobre à décembre 1984.

Elle comprend sept membres et après sélection chaque membre représente un groupe.

Les membres ont commencé avec un fonds de roulement de cent trente sept mille francs rwandais, accordé par le BIT (Bureau International du Travail) remboursable en seize mensualités.

### II. LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LE GROUPEMENT

sont:

- a) - Location de l'atelier qui est chère d'un montant de 15.000 FRW/mois.
- b) Accès très difficile à la matière première, monopolisée par SODEPARAL (Société ~~Rwando-Lybienn~~ qui travaille le cuir).
- c) Coût élevé des accessoires de la maroquinerie qui augmente le prix
- d) Emplacement mal choisi de l'atelier
- e) Individualisme des membres
- f) Taxes communales (élevées de 2.000 FRW/mois)

### III. PERSPECTIVE D'AVENIR:

Les membres envisagent dans un premier temps l'installation d'un atelier dans un endroit accessible à la clientèle.

### IV. PROPOSITIONS ENVISAGEES.

- Publicité par l'atelier aux fins d'écouler leurs produits
- Edition du catalogue des produits fabriqués.

GROUPE II

GROUPEMENT DES FERRAILLEURS IMBABURA

S/Groupement INDAHINYUKA

Le groupement des Ferrailleurs a été créé avec l'encaînement de la JOC.

Le projet d'appui au SNS a pris la relève en 1983.

Le sous-groupement INDAHINYUKA qui a été visité compte 5 membres et un salarié. Les membres du sous-groupement ont reçu une formation technique à la Forge Gouvernementale de Nyabisindu.

Le sous groupement est caractérisé par une gestion commune tant bien au niveau des approvisionnements, de la production, de la commercialisation qu'au niveau de l'épargne. Au niveau du financement, le sous-groupement a reçu un crédit des Banques Populaires de l'ordre de 230.000 FRW dont 180.000 FRW ont été remboursés.

Le sous-groupement fabrique une série d'articles dont notamment, les seaux, les râpeaux, les braséaux, les porte-bagages, les marteaux pour moulins, les haches, les malles, les bassins, les verrous, etc.

Le groupement se félicite du soutien gouvernemental qui se caractérise par l'offre d'une partie des marchés publics. A titre d'exemple, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire vient de passer une commande ferme de 2.500 seaux.

Le sous-groupement éprouve certains problèmes dont notamment:

- La concurrence des produits importés et même des produits industriels. Cette concurrence est liée au niveau des prix élevés suite à la cherté des matières premières.
- La trésorerie du groupement ne permet pas l'extension et la modernisation des ateliers.
- L'insuffisance de la formation technique.

Si ces problèmes étaient résolus, le sous-groupement envisagerait d'augmenter la production, de créer de nouveaux emplois, et de se lancer sur le marché d'exportation.

Vu son mode d'organisation, le sous-groupement pourrait évoluer vers une coopérative.

.../...



## GROUPE II

### TAILLEURS DE BILYOGO.

Le groupement a vu le jour en 1983 à la suite d'une sensibilisation du projet BIT "APPUI AU SECTEUR NON STRUCTURE". Il compte 7 membres, tous artisans (tailleurs) et chefs d'ateliers de couture. À ce titre, ils ont à la fois des employés et des apprentis. Le membre du groupement auquel nous avons rendu visite employait 2 salariés et assurait la formation d'une dizaine de jeunes filles à raison d'une contribution de 1000 Frs par apprentie. Nous avons pu constater l'exiguité de son local loué à 10.000 Frs par mois et la vétusté de son matériel. Le groupement fonctionne sur la base d'une contribution mensuelle de 1000 Frs par membre pour constituer le fonds de garantie aujourd'hui estimé à 64.000 Frs.

Un système d'entraide mutuelle existe également à raison de 2000 Frs par mois et par membre.

Lorsqu'un membre reçoit une grande commande, la production est faite en commun. Les membres se réunissent régulièrement tous les samedi.

Le problème le plus important auquel le groupement est confronté est celui de trouver un local commun à l'ensemble de ses membres. La résolution de ce problème permettrait au groupement de passer à de nouvelles techniques de production telle que la production en série et de s'orienter vers une forme d'organisation coopérative.

Nous avons noté cependant que ce groupement manquait d'information sur les méthodes d'intervention du BIT et des avantages qui pourraient résulter d'une forme d'organisation coopérative.

En raison du problème du groupement soulevé ci-haut, l'impact social est quasiment nul. Dans tous les cas, le groupement fonde ses espoirs sur le projet BIT.

-----



## GARAGE EXPRESS ET REPARATEURS DE MONTRES

### A. Composition du Groupe:

- KABERA Guy
- NYIRAHABIMANA Pascasie
- RUKIMBIRA Léodomir
- NS'ENGAMUNGU Emmanuel
- MBACKO Eusèbe

### B. Généralités

- Banque Populaire.

Créée en 1975, la Banque Populaire est l'Organe financier le mieux indiqué pour ses services et le mieux approprié pour consentir des crédits aux artisans. Elle pratique un taux d'intérêt privilégié, par l'application des conditions souples d'octroi de crédits.

- KORA.

Confédération des artisans de la Commune de NYARUGENGE, elle a pour objet l'appui aux groupements et fédérations par des activités de formation, appui-conseil, animation, relations publiques, représentation ainsi que toute autre activité susceptible de permettre la bonne marche et l'expansion de tout groupement d'artisans.

### C. Historique

"Garage Express" est un corps de métier comme tout autre, membre de la KORA, qui fonctionne, depuis deux ans et demi. Né de la volonté des 41 membres initiateurs de coopérer dans les affaires, "Garage Express" se retrouve aujourd'hui avec 27 membres pour les raisons qui suivent:

- Méconnaissance des membres (manque de concertation sérieuse);
- Méfiance pour le remboursement du crédit.

Ils ont, grâce aux crédits l'espoir d'atteindre dans un horizon immédiat l'objectif qu'ils se sont assigné.

### D. Création.

Né d'une cotation des membres et d'un crédit de 554.000 FRW octroyé par la Banque Populaire et remboursable en 18 mensualités, "Garage Express" est un groupement d'artisans mécaniciens formés presque sur le tas. Le crédit consenti a permis au Garage de se doter en équipement (Compresseur, bonbonne, appareil de soudure etc...) et autres outils pour le bon fonctionnement du garage.

.../...

E. Organisation et Fonctionnement.

Le Garage repose sur une structure souple composée d'un Président, Un Secrétaire et un Trésorier pour son fonctionnement. Le Garage fonctionne comme toute entité, cependant un individualisme est constaté dans les prestations de service (maintien de la clientèle, paiement des frais sur l'utilisation des équipements). La rentrée des cotisations fixées à 200 Frw/semaine, est irrégulière et constitue l'un des handicaps les plus éminents pour le groupe.

F. Gestion :

Le patrimoine constitué est géré par un salarié comptable qui n'est pas membre du Groupe. On a introduit, il y a un mois les techniques de gestion comme les livres-caisse et autres. Mais en tout cas cela est encore en essai. Les ressources constituées des cotisations des membres et du résultat d'activités des membres ont permis au Garage de rembourser le crédit en 8 mois. L'avoir en caisse du Garage s'élève à 200.000 Frw.

G. Difficultés éprouvées :

Le local qui abrite l'atelier est souvent étroit et cher. Les difficultés éprouvées sont de l'ordre de :

- l'étroitesse de l'espace de travail;
- charges élevées de loyers;
- manque de pièces détachées pour le travail.

H. Objectif immédiat :

Se doter d'un local spacieux qui puisse abriter l'atelier et permettre une meilleure condition de travail.

I. Conclusion :

"Garage-Express" s'avère un groupement prometteur. Le résultat d'exploitation leur a permis de faire face aux charges aussi bien de fonctionnement que financières. Si une rationalisation de la gestion se faisait par des méthodes de gestion commune de l'atelier, les résultats seraient probants. Le Garage par ailleurs a permis au groupe d'améliorer leur bien-être social par l'accroissement des revenus. Néanmoins il serait souhaité une assurance de couverture pour des aléas qu'on ne saurait prévoir.

Réparateurs de montres:

Le groupe compte cinq personnes depuis qu'il a commencé. Et il a débuté il y a deux ans. Ils donnent une cotisation hebdomadaire de 200 (deux cent) francs par personne.

Le projet B.I.T. les appuie beaucoup. Le projet Banques Populaires également.

Le projet BIT les appuie par les conseils; c'est grace à lui que le groupe s'est implanté. Tandis que le projet Banques Populaires les appuie en leur accordant des crédits. Ils viennent d'obtenir de la Banque Populaire un crédit de 460.000 (quatre cent soixante mille) francs.

Ce crédit leur a servi à l'achat des matières premières. Celles-ci sont constituées des pièces de rechange. Ces pièces sont vendues aussi bien aux membres des deux groupements de réparateurs de montres membres de KORA qu'aux réparateurs individuels.

Ils comptent terminer le remboursement au mois de janvier 86. Les accords prévoyaient la fin du remboursement en 1987. Pour rembourser, le groupement prend une partie des cotisations et une partie de la vente des pièces de rechange. Un membre du groupement a été chargé de la gestion de ces pièces.

Outre ces pièces de rechange, le groupement n'a rien d'autre en commun. A cause de ce stock commun des pièces de rechange, les membres du groupement gagnent plus qu'ils ne gagnaient avant de se regrouper.

Au niveau des problèmes, ce groupement éprouve le besoin d'un local où ils se regrouperaient pour travailler plus efficacement. Ils ont déjà obtenu une parcelle. Dans les jours à venir, ils comptent contracter un prêt pour la construction. C'est pour cela qu'ils s'efforcent de rembourser le crédit déjà obtenu dans un délai plus court que prévu.